

Le 13/11/18

VICTOIRE DE LA CGT RECONNAISSANCE DE LA FONCTION D'ATSEM

Depuis plusieurs années, le syndicat CGT des Territoriaux de Rouen se bat avec les collègues des écoles pour obtenir la reconnaissance de l'évolution statutaire des « faisant fonction » d'ATSEM.

Avec persistance et persévérance, notre travail a payé.

Durant les prochains jours, les agents concernés recevront un courrier de la DRH avec toutes les explications nécessaires.

Sont concernées, les agents « faisant fonction d'ATSEM », détentrices du CAP Petite Enfance, placées au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe, remplissant les conditions requises pour être proposées à l'intégration dans le cadre d'emplois des ATSEM.

La situation individuelle fera l'objet d'une demande écrite préalable qui sera soumise à l'avis de la Commission Administrative Paritaire.

La CGT met à votre disposition une lettre type de demande d'intégration dans le cadre d'emplois d'ATSEM..

Ce courrier devra être remis à votre hiérarchie qui émettra un avis sur votre demande, tenant compte notamment de votre manière de servir.

